

T H É M A

Essentiel

Commissariat général au développement durable

La certification environnementale pour des importations plus soutenables

DÉCEMBRE 2017

La France est fortement importatrice de matières : de matières premières brutes comme le gaz ou le minerai de fer mais aussi, et de plus en plus, de produits semi-finis et finis (ordinateurs, téléphones portables, mobilier, automobiles, etc.). Ces importations génèrent des impacts environnementaux à l'étranger résultant de l'extraction, de la transformation, le cas échéant, et du transport de ces matières (émissions de gaz à effet de serre, pollutions de l'air, de l'eau et des sols, production de déchets, etc.), qui ne sont pas directement visibles par les consommateurs. La certification environnementale peut être un moyen de réduire ces impacts car elle permet aux acheteurs d'identifier les produits les moins polluants et incite ainsi les producteurs à mettre de tels produits sur le marché. Même si les difficultés de mise en œuvre sont nombreuses, les pouvoirs publics ont des moyens d'agir en termes d'accompagnement et d'encouragement dans la mise en place de telles initiatives.

Œuvrer pour un approvisionnement en matières premières plus soutenables est une des orientations stratégiques du Plan ressources pour la France 2017 [1]. Il s'agit de réduire les impacts environnementaux associés aux prélèvements et à la transformation des matières premières nécessaires à la production des biens et services consommés sur le territoire. Au niveau international, ce sujet fait l'objet de travaux, par l'Union européenne, mais aussi le G7 et le Groupe international des experts sur les ressources (GIER).

FACE À UN IMPACT ENVIRONNEMENTAL CROISSANT DES IMPORTATIONS ...

La croissance mondiale des échanges internationaux de matières sous toutes leurs formes (matières brutes ou transformées) s'accroît. En termes physiques, ces

échanges ont ainsi été multipliés par 4 en 40 ans pour dépasser, en 2010, les 10 milliards de tonnes de matières exportées (cf. graphique). Pour produire ces 10 milliards de tonnes, ce sont 30 milliards de tonnes de matières (y compris les ressources énergétiques fossiles) qui ont été extraites selon le GIER. Les matières totales échangées s'élèvent ainsi à trois fois la masse directement échangée [2].

En tant que grande importatrice, la France (Encadré 1), comme l'Europe, est responsable des nombreux impacts environnementaux associés aux produits consommés sur son territoire issu de l'importation : émissions de gaz à effet de serre, pollutions des milieux (eau, sols, air), production de déchets, consommation d'eau, destruction de biodiversité, etc.

... COMMENT GARANTIR UN APPROVISIONNEMENT PLUS SOUTENABLE ?

Les consommateurs finaux (qui achètent le produit fini chez les commerçants) et intermédiaires (entreprises qui achètent les matières premières ou les produits semi-finis pour fabriquer des produits) exigent de plus en plus une information sur le caractère soutenable des biens qu'ils achètent. Or, l'information sur les conditions de production et de transformation des matières premières échangées au niveau mondial n'est généralement pas communiquée aux acteurs de la chaîne de valeur. Les entreprises qui produisent avec des normes environnementales et sociales élevées peuvent ainsi avoir un désavantage compétitif du fait des coûts supplémentaires qu'elles supportent et qui ne sont pas valorisés économiquement par les marchés.

LA PISTE DE LA CERTIFICATION

La certification est un outil envisageable pour offrir une information environnementale claire et crédible aux consommateurs finaux et intermédiaires. Elle est déjà

La certification environnementale pour des importations plus soutenables

utilisée avec succès pour des matières comme le bois (*Encadré 2*). Elle fournit, en principe, l'assurance qu'un produit est bien conforme aux propriétés environnementales revendiquées, ce qui le marque de façon positive. En facilitant des achats plus respectueux de l'environnement, ce mécanisme d'information des consommateurs doit permettre un approvisionnement plus soutenable.

LES FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE

À partir d'expériences de certification (*Encadré 2*) menées en France ou à l'étranger, deux principales conditions de réussite émergent.

La mobilisation des parties prenantes est un levier essentiel : du producteur au consommateur final, en passant par les transformateurs, les élus politiques et les ONG environnementales. Ces dernières sont souvent motrices dans la mise en place de certifications. Les préoccupations environnementales des consommateurs finaux doivent être suffisamment fortes pour permettre aux ONG de faire pression sur l'amont de la chaîne de valeur, et en parallèle entraîner une véritable volonté politique. Les chances de réussite sont augmentées si les démarches sont multi-acteurs.

La transparence des pratiques des entreprises extractives et de première transformation est également nécessaire. Le développement d'une stratégie RSE (responsabilité sociétale des entreprises), qu'elle soit volontaire ou qu'elle s'inscrive dans le cadre d'obligations juridiques de reporting, améliore leur transparence, et tout particulièrement dans le domaine environnemental.

AJUSTER LES CURSEURS

Pour bien choisir les modalités de la certification, certaines considérations doivent être prises en compte.

Au niveau technique

- Choisir le degré d'exigence

Lorsque le niveau d'exigence environnemental est élevé, l'offre ne permet pas toujours de faire face à la demande en produits certifiés (par exemple, pour le bois certifié FSC). Afin d'augmenter l'offre, un niveau d'exigence plus modéré est parfois envisagé. On compte, en effet, sur le rôle pédagogique de sensibilisation auprès des parties prenantes. Cela peut initier une spirale vertueuse et le passage à des modes de production plus soutenables.

- Anticiper les coûts

Les coûts de mise en place d'une certification et ceux des contrôles associés, sont élevés. Ils augmentent avec le nombre de transformations subies (notion de complexité

du produit) et la difficulté de traçabilité qui en résulte. Ces coûts de gestion sont d'autant plus importants qu'il est difficile de mettre en place un mode opératoire uniforme pour toutes les certifications. En effet, les paramètres d'une certification sont variés : public visé, choix des critères certifiés (nombre, mais aussi nature), articulation avec d'autres outils de politique publique, etc. Il existe ainsi plusieurs typologies de certifications [4] en fonction des paramètres choisis et des modalités de mise en application.

Les coûts de mise en place et de contrôle doivent être anticipés et mis en regard de leurs bénéfices économiques et environnementaux d'une part, et comparés avec ceux d'autres outils éventuels, comme une taxe.

Au niveau social et politique

Il faut s'assurer de l'effectivité des contrôles dans les pays exportateurs, en particulier dans ceux dont l'Indice de gouvernance mondiale (IGM) est faible. En effet, les contrôles y sont difficiles et la traçabilité risque donc de ne pas être assurée, ce qui peut affecter la crédibilité de la certification. De plus, les organismes de certification locaux n'ont pas toujours les compétences requises.

Au niveau de l'évaluation de l'éco-efficacité

Il faut également s'assurer que les objectifs environnementaux fixés soient atteints au moindre coût (éco-efficacité). Néanmoins, l'éco-efficacité est difficile à évaluer et très peu de littérature concerne ce sujet au niveau macroscopique. Des évaluations constitueraient pourtant un bon outil d'aide à la décision.

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Des mesures d'accompagnements (fiscales, financières, etc.) peuvent être un plus pour encourager et guider les acteurs. Ces mesures peuvent émaner de divers acteurs : les acteurs financiers, avec leurs choix d'investissements, mais surtout des pouvoirs publics, via des politiques publiques de soutien comme la subvention au développement de filières certifiées, la participation publique aux initiatives de certification, la réglementation (exemple: la loi sur le devoir de vigilance récemment votée), l'encouragement des initiatives privées via la publication de guides ou référentiels, etc. Les politiques relatives aux achats publics peuvent, elles aussi, être un outil puissant de soutien aux approvisionnements soutenables.

LA CERTIFICATION EST UN OUTIL PARMIS D'AUTRES

D'autres outils sont également mobilisables pour favoriser des approvisionnements plus soutenables en matières.

La certification environnementale pour des importations plus soutenables

Par exemple au niveau européen, des Accords de Partenariats Volontaires pour le commerce du bois ont été mis en place entre l'Union Européenne et quelques pays africains, et d'autres sont en cours de négociation (Encadré 2).

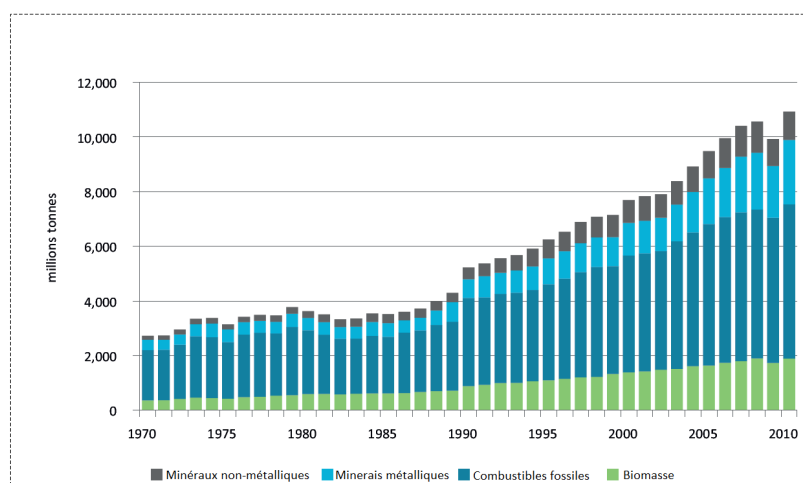
Ces accords viennent en complément des systèmes de certification sous l'impulsion forte d'acteurs privés et publics. Grâce à ces coopérations bilatérales et multilatérales, les pays partenaires de l'UE sont soutenus dans l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes de certification environnementale. Cette implication du pays exportateur facilite la bonne mise en œuvre et contribue au succès de la démarche.

Au niveau national, l'Allemagne a adopté une stratégie similaire pour ses approvisionnements en métaux et minéraux, combinant à la fois certification environnementale et coopération avec les pays extracteurs. Cette coopération peut inclure des politiques d'amélioration de la protection des employés, de l'environnement ou encore des financements de projets de recherche [3].

Différents outils peuvent donc se combiner et faire partie d'une démarche plus générale vers un approvisionnement plus soutenable en matières plus durable, au-delà de la seule information délivrée au consommateur.

Exportations mondiales de matières selon quatre catégories, 1970-2010

En millions de tonnes



Source : Global material flows and resource productivity – summary for policy makers 2016 -english - IRP et UNEP

Références

- [1] Plan ressources pour la France 2017. Version provisoire consultable sur : <http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/plan-ressources-pour-la-france-a1718.html>
- [2] Source : Global material flows and resource productivity – summary for policy makers 2016 -english - IRP et UNEP
- [3] German Resource Efficiency Programme - 2016
- [4] Gruere, 2013, A Characterisation of Environmental Labelling and Information Schemes. Disponible sur : https://www.researchgate.net/publication/257706105_A_Characterisation_of_Environmental_Labelling_and_Information_Schemes

ENCADRÉ 1 - La France fortement importatrice de matières premières

La France est importatrice nette de matières premières. La masse (physique) de ses importations a fortement augmenté entre 1990 et 2008 (+ 30 %) notamment pour la biomasse « agriculture et pêche » et pour les minerais métalliques et produits à dominante métallique, avant de baisser et de se stabiliser depuis 2009 (*Tableau*). Les produits à dominante métallique, qui concernent les équipements de transport, équipements industriels et appareils ménagers, constituent en 2013 un important poste d'importation (en masse). Ils sont comptabilisés sur la base de leur masse physique et non de la quantité totale des matières (y compris combustibles fossiles) qu'il a fallu pour les produire. Ces chiffres minorent ainsi les pressions exercées sur l'environnement par les importations.

Matières et produits importés en France

En millions de tonnes

	1990	2000	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Biomasse issue de l'agriculture et de la pêche	24	33	38	45	35	32	42	42	43
Bois et produits dérivés	12	19	17	17	13	18	17	16	16
Minerais métalliques et produits à base dominante de métal	45	62	66	62	38	50	53	51	52
Minéraux utilisés principalement dans la construction	16	18	21	20	17	18	21	21	19
Minéraux industriels et produits à dominante non métallique	22	21	19	18	13	18	20	20	21
Charbons et produits dérivés	19	20	20	22	16	19	16	18	19
Pétrole (brut et raffiné)	98	109	115	115	106	106	113	105	102
Gaz naturels et produits dérivés	19	28	29	31	32	31	32	34	36
Produits à base dominante de combustibles fossiles	10	13	15	15	11	14	15	14	14
Autres produits	14	17	20	19	16	19	21	20	19
Total	280	341	361	363	296	324	349	341	341
Importations par personne (tonnes/habitant)	4,8	5,6	5,7	5,7	4,6	5,0	5,4	5,2	5,2

Source : douanes françaises. Traitements : SOeS

Disponible sur www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Produits_editoriaux/Publications/Chiffres_et_statistiques/2016/chiffres-stats761-matieres-mai2016.pdf

ENCADRÉ 2 - Une certification reconnue sur la biomasse : l'exemple du bois

Mis en place dans les années 1990, sous la pression des ONG et des consommateurs, dans un contexte de déforestation, le label Forest Stewardship Council (FSC) est aujourd'hui un système de certification largement reconnu à l'échelle mondiale avec une demande en progression régulière. Un effort d'inclusion des parties prenantes est notable, même si le pays exportateur n'a qu'une place relative dans les prises de décision. Une étape supplémentaire a été franchie avec le plan d'action Forest Law Enforcement Governance and Trade (FLEGT). Il se compose de deux volets : un Accord de Partenariat Volontaire (APV) entre un pays exportateur de bois et l'UE. L'engagement est volontaire, mais une fois signé, sa mise en œuvre est obligatoire et contraignante, ce qui permet d'impliquer le pays producteur. L'un des objectifs est la lutte contre les pratiques d'exploitation illégales, ce qui assure une meilleure crédibilité aux certifications environnementales. Le deuxième volet est le Règlement sur le Bois de l'Union Européenne (RBUE), qui interdit la mise sur le marché européen de bois illégaux, responsabilisant ainsi les importateurs et exploitants forestiers européens. La mise en place du RBUE a incité le label FSC à effectuer des modifications afin de se conformer au RBUE.

La certification environnementale est moins développée pour d'autres matières comme les ressources minérales. Les certifications dans ce domaine portent généralement sur la dimension sociale (conditions de travail, transparence des revenus issus de l'exploitation des ressources). Certaines d'entre elles comportent néanmoins une dimension environnementale. C'est le cas par exemple de IRMA (Initiative for Responsible Mining Assurance) dont un des objectifs est de faire progresser les sites de production dans la réduction de leurs impacts environnementaux.

Directrice de la publication : Laurence Monnoyer-Smith, Commissaire générale au développement durable

Rédactrice en chef : Laurence Demeulenaere

Auteur : Lucile Henry

Dépôt légal : décembre 2017

ISSN : 2555-7564

Commissariat général au développement durable

Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable

Sous-direction de l'économie des ressources naturelles et des risques

Tour Séquoia

92055 La Défense cedex

Courriel : enr.seei.cgdd@developpement-durable.gouv.fr

www.ecologique-solidaire.gouv.fr



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE